

## Avis de sinistre tardif et communications internes chez l'assureur

Par Dominique Vézina

La Cour d'appel dans *Compagnie d'assurance Continental c. Laboratoires Bio-Recherches Ltée*, (500-09-004597-977 le 16 février 2001) vient de confirmer la validité d'un avis de sinistre envoyé, au plus tôt 52 jours ou au plus tard 5 mois après la découverte du sinistre, pour le motif que même sous l'ancien droit, l'assureur devait alléguer et prouver le préjudice.

Il est intéressant de noter qu'un avis avait été transmis par le courtier au service de la souscription du siège social de Toronto le 30 mai 1991, et que l'assureur (service des réclamations) ne peut se plaindre de n'avoir été avisé que le 11 juillet 1991. Le juge Robert écrit :



**« En réalité, c'est parce que l'un des services du siège social de Continental à Toronto a négligé de diriger vers la personne idoine la dénonciation reçue que le service des réclamations fut lent à réagir. Cela ne signifie cependant pas que l'assureur n'était pas prévenu. »**

Les assureurs seraient bien avisés de donner des directives internes adéquates pour éviter de telles situations.

Dominique Vézina



LAVERY, DE BILLY

AVOCATS



Dominique Vézina est membre du Barreau du Québec depuis 1988 et se spécialise en droit des assurances.

**Vous pouvez communiquer avec les membres suivants du groupe du Assurance générale et de dommages pour toute question relative à ce bulletin.**

**à nos bureaux de Montréal**

Edouard Baudry  
Anne Bélanger  
Jean Bélanger  
Marie-Claude Cantin  
Michel Caron  
Paul Cartier  
Isabelle Casavant  
Jean-Pierre Casavant  
Louise Cérat  
Louis Charette  
Julie Cousineau  
Daniel Alain Dagenais  
François Duprat  
Nicolas Gagnon  
Sébastien Guénette  
Jean Hébert  
Odette Jobin-Laberge  
Bernard Larocque  
Jean-François Lepage  
Robert Mason  
Pamela McGovern  
Jacques Nols  
J. Vincent O'Donnell  
Janet Oh  
Dina Raphaël  
André René  
Ian Rose  
Jean Saint-Onge  
Évelyne Verrier  
Dominique Vézina  
Richard Wagner

**à nos bureaux de Québec:**

Pierre Cantin  
Philippe Cantin  
Pierre F. Carter  
Pierre Gourdeau  
Claude M. Jarry  
Claude Larose  
Jean-François Pichette  
Marie-Elaine Racine

**à nos bureaux d'Ottawa**

Brian Elkin  
Patricia Lawson  
Alexandra LeBlanc

**Montréal**

Bureau 4000  
1, Place Ville Marie  
Montréal (Québec)  
H3B 4M4

Téléphone :  
(514) 871-1522  
Télécopieur :  
(514) 871-8977

**Québec**

Bureau 500  
925, chemin Saint-Louis  
Québec (Québec)  
G1S 1C1

Téléphone :  
(418) 688-5000  
Télécopieur :  
(418) 688-3458

**Laval**

Bureau 500  
3080, boul. Le Carrefour  
Laval (Québec)  
H7T 2R5

Téléphone :  
(450) 978-8100  
Télécopieur :  
(450) 978-8111

**Ottawa**

Bureau 1810  
360, rue Albert  
Ottawa (Ontario)  
K1R 7X7

Téléphone :  
(613) 594-4936  
Télécopieur :  
(613) 594-8783

**Site Web**

[www.laverydebilly.com](http://www.laverydebilly.com)

Droit de reproduction réservé. Ce bulletin destiné à notre clientèle fournit des commentaires généraux sur les développements récents du droit. Les textes ne constituent pas un avis juridique. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.